

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

Téléphone : 02.38.29.10.82

Télécopie : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Date de convocation : L'an deux mil quatorze, le lundi quinze décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal
9 décembre 2014 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de

Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, VALLÉE Bernadette,

Présents : 12 LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle, d'HÉROUVILLE Emmanuel, LECLAIR Nadine,

Votants : 14 BOUGUEREAU Jean-Noël, d'HÉROUVILLE Yolande, GARCIA Claire, POMMEREAU

François, MARIE Olivier, KURYS Vincent.

Etaient excusés : Monsieur CARROUÉE Henri ayant donné pouvoir à Madame LANGLOIS Christiane, Madame MARTINAT Séverine ayant donné pouvoir à Madame LECLAIR Nadine.

Etait absent : Monsieur MEUNIER Pierre.

Secrétaire de séance : Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec les rectifications suivantes :

Attribution des prix de fleurissement

Le Conseil Municipal décide l'attribution des prix suivants pour le fleurissement 2014 :

- 1 bon d'une valeur de 40 €, aux 8 premiers, soit un montant de : 320 €.

- 1 bon d'une valeur de 25 €, aux 7 suivants, soit un montant de : 175 €.

- 1 bon d'une valeur de 16 €, aux 43 suivants, soit un montant de : 688 €. (et non aux 45 suivants).

La dépense totale correspondante s'élève ainsi à 1 183 €. et sera imputée à l'article 6714 du budget 2014.

Politique de la ville – Transfert de compétence à la communauté de Communes du Sullias - Rectificatif

Le Conseil Municipal constate une erreur matérielle sur la délibération du 7 novembre 2014, qui aurait dû préciser le vote suivant : *par 9 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre*. Le Conseil Municipal accepte cette rectification.

PLU : Constitution d'un groupe de travail et choix d'un bureau d'études

Le Conseil Municipal :

- décide de publier une annonce par voie de presse afin d'obtenir d'autres propositions ;
- fixe ainsi la composition du groupe de travail pour le Plan Local d'Urbanisme : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle, d'HÉROUVILLE Emmanuel, LECLAIR Nadine, MARIE Olivier.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2015

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2015 (budget principal de la commune, service « eau potable » et service « assainissement »), dans la limite de 25 % des crédits budgétisés en 2014, hors remboursements d'emprunts.

Délégation de signature pour marchés publics et accords-cadres

Le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets (principal de la Commune, service « eau potable », service « assainissement »).

Chemins ruraux

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour adresser un courrier de mise en demeure au propriétaire de Vilaine et de l'Aumonière pour régulariser la situation relative aux chemins communaux proches de ces lieux dits.

Location du logement du 1^{er} étage 16bis Grande Rue

Ce logement est actuellement en fin de rénovation (sanitaires, peintures,...).

Aussi, le Conseil Municipal fixe le loyer afférent à ce logement à 450 €. mensuels, hors charges, à compter du 1^{er} février 2015.

Une recherche pour un locataire sera lancée, notamment par la publication d'une annonce sur le site Isdes.fr.

Impayés eau et assainissement : dispositions à prendre

Monsieur le Maire adressera un courrier à la Trésorerie de Sully sur Loire demandant quelles sont les mesures de relance qui sont faites auprès des personnes ayant des retards de paiement pour leurs factures d'eau et d'assainissement.

Budget 2014 : Décisions modificatives budget principal de la commune

Monsieur le Maire expose que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Désignation	Augmentation de Crédits	Diminution de Crédits
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,11 €.	
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,37 €.	

Sécurité : présentation des travaux de la commission sécurité

Suite aux travaux menés par la Commission Sécurité et les consultations faites auprès des autorités concernées, le Conseil Municipal est informé de la prochaine mise en place d'un premier panneau de limitation de vitesse à 70 km/h à l'entrée du village sur la route de Sully. D'autres panneaux suivront dans les prochaines semaines.

Informations diverses

- Locaux paroissiaux : un projet de convention entre le diocèse d'Orléans et la commune est à l'étude pour l'utilisation par la commune d'une pièce située dans un local jouxtant l'ancien presbytère. Ce local sera utilisé uniquement pour le stockage de matériels appartenant aux associations communales.
- Zone de protection du forage : un géomètre a été mandaté pour faire un bornage du périmètre rapproché et doit nous faire parvenir les nouveaux plans qui devront être transmis à la Préfecture. Dès réception de l'arrêté préfectoral, il nous faudra préparer la mise à jour du chiffrage du Plan d'actions sécurité relatif aux 3 zones, ce Plan d'actions devant être réalisé en 2015 (à budgéter).
- Travaux en cours à l'ancienne poste : un point d'avancement est présenté au Conseil Municipal.
- Réflexion sur la faisabilité d'une chaufferie bois pour le chauffage des locaux communaux « rapprochés » (Ecole, Mairie, Salle des Fêtes, 16 Grande Rue) : une réflexion est ébauchée avec Arbocentre.
- Camping et Gîte d'Isdes : suite à des contacts pris à l'Office de Tourisme du Sullias, des petits aménagements sont à envisager sur le camping et le gîte au printemps prochain.
- Demande de « columbarium » pour le cimetière : deux demandes ont été reçues par la Mairie : il n'y a pas d'obligation à ce jour, mais une réflexion est engagée.
- Stagiaire(s) de Classe de 3^e : semaine du 12 au 16/1/15 : des jeunes scolaires feront un stage d'observation au sein des services communaux pour « découverte de la vie d'une entreprise ».
- Demande du « Petit Solognot » pour aménagement terrasse et panneau indicateur : la mairie est en attente de son projet.

La séance est levée à 23 h 30.

Pour extrait,
Le Maire,

C. COLAS.